

GARDE COMMUNE : L'INTÉRÊT DE L'ENFANT DANS DIFFÉRENTES STRUCTURES FAMILIALES

La situation actuelle concernant l'attribution du domicile des enfants des couples séparés

Vittorio Vezzetti, pédiatre ASL Varèse, dirigeant scientifique de l'association nationale italienne des professionnels de famille

PREMIER ARTICLE SCIENTIFIQUE ITALIEN SUR LA DETERMINATION DU DOMICILE DES ENFANTS QUAND LES PARENTS DIVORCENT.

JOURNAL OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ ITALIENNE DE LA PÉDIATRIE PRÉVENTIVE ET SOCIALE. 3-2012

Abrégé :

En dépit de la promulgation, il y a six ans, de la Loi no. 54/06 qui a présenté la garde commune (voir ci-dessous pour la définition), en Italie (comme en presque toute l'Europe) il reste fréquent, quand les couples se séparent, que la garde soit accordée à un des parents.

Ceci a des conséquences psychologiques et physiques graves pour les enfants impliqués.

Cet article par le pédiatre et l'auteur italien d'un livre sur le divorce « dei Figli » (au nom des enfants', www.nelnomedeifigli.it) Vittorio Vezzetti, critique les documents médicaux internationaux sur ce sujet contesté afin de définir la meilleure option pour les enfants affectés, prenant en considération toutes les polarisations sociologiques possibles.

L'article examine la recherche statistique validée par les chercheurs internationaux les plus importants, y compris Sarkady (22.300 enfants), Bauserman (2.660 enfants), Jablonska-Lindbergh (15.428 enfants), société des enfants (184.496 enfants) et rapports finalement officiels de gouvernement australien (plus de 70.000 familles).

Cet article peut constituer une soumission scientifique statistiquement validée aux cours, aux Services Sociaux et aux consultations psychologiques d'aide pour soutenir le concept de la garde alternative commune et afin de réaliser les meilleurs résultats pour des enfants dans des évaluations de famille.

Contact : info@figlipersempre.com (anglais écrit et parlé)

Mots clés

loi numéro 54/06, garde commune, garde unique, divorce

INTRODUCTION

En février 2006, après une longue et intense discussion, le parlement italien a voté la loi de partage de la garde (no.54/06).

Ceci a été au commencement vu par beaucoup comme un vrai pas en avant dans la protection des enfants et d'une exécution appropriée de la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfance (New York 1989) en ce qui concerne le droit de l'enfance aux deux parents.

Cependant les six dernières années ont montré que la Loi n'a pas atteint ses objectifs.

En fait six projets différents modifiant la législation ont été depuis présentées au parlement.

Le sénateur Emanuela Baio, un membre de la Commission d'enfance, et du Co-présentateur de la questure, écrit dans la préface du livre au nom des enfants : « Pour des personnes comme moi, un Co-présentateur de la loi, qui vraiment a cru profondément en cette loi de partager de garde et l'a

soutenue en 2006, à la fin de la 14^{ème} législature, il est bien plus pénible de devoir admettre cet échec » (1).

Même aujourd'hui, un parent qui demande en Justice un nombre équivalent de jours et de nuits comme l'autre parent peut voir sa demande rejetée et se voir attribuer seulement deux nuits par mois par les magistrats parce que « la garde partagée ne signifie pas le temps égal à chacune des maisons des deux parents »

Dans une veine similaire, le Dr. Fiorella Buttiglione a commenté, « je ne pense pas que la fourniture d'un double domicile puisse réaliser les meilleurs intérêts de l'enfant. C'est presque comme si le fils étaient un prix, constitué d'heures, que les parents devraient diviser également entre elles » (document mars 2011 de CSM).

La cour de Varèse a commenté « [t] la jurisprudence de la cour n'est pas une division du temps qui exige réellement un changement véritable de domicile tous les quelques jours car il déstabiliserait dangereusement. »

En raison de la priorité accordée à la stabilité de la maison au-dessus des liens affectifs des enfants combinés avec l'inefficacité du système judiciaire en imposant ses ordres de garde, 25.000 enfants italiens (environ un dans chaque trois), selon des données d'ISTAT, perdent le contact avec un des parents après séparation.

Les conséquences sont significatives pour chacun des deux en termes de coût biomédical et social.

Premièrement, il existe des conséquences importantes de la privation émotive qui apparaissent dans l'évaluation neurologique et psychologique : (Battaglia, Pesenti, Medland et autres, 2009, prouvent que « les enfants génétiquement prédisposés soumis au traumatisme des parents se séparant (par la mort ou des dissolutions matrimoniales difficiles) à un âge précoce, ont une probabilité élevée de la souffrance de la panique adulte pour une action de modification aux centres bulbaires de la respiration » ;

Anna Sarkadi et d'autres ont montré comment la participation paternelle, mesurée par période de cohabitation, d'engagement et de responsabilité, a une influence positive sur le développement de la progéniture.

Les chercheurs ont rétrospectivement analysé 24 études longitudinales, effectuées sur quatre continents différents et faire participer 22,300 mineurs.

Ils concluent que la participation du père améliore le développement cognitif, réduit les problèmes « psychologiques » des jeunes filles, réduit la délinquance dans des jeunes garçons et réduit la fréquence des problèmes « comportementaux ».

La privation psychologique et affective peut même engendrer des problèmes hormonaux (nanisme psychosocial, sécrétion anormale d'oxytocine et vasopressin).

Une étude dans la médecine psychosomatique prouve que sensibilité d'augmentation d'abus ou de privation d'affection (agissant sur la longueur de telomere et la production des substances pro-inflammatoires) aux facteurs de force dans la vie adulte menant au plus grand risque de troubles psychiatriques. (2,3,4,5).

Les conséquences sociales négatives sont clairement démontrées par des grossesses non désirées, le tabagisme, l'alcoolisme et l'abandon scolaire précoce. (6,7,8)

L'auteur a fréquemment participé aux Comités Judiciaires du sénat et a noté qu'une des raisons principales du frottement entre les divers intervenants a été la discussion relative au fait de déterminer laquelle des différentes formes de structure familiale devrait être considérée comme l'étalon or pour le bien de l'enfant.

Simplification, nous avons formé deux parties ; un groupe (composé principalement d'avocats et de juges), soutient que la priorité devrait être accordée au siège des affections et à la stabilité de la maison, même aux dépens des relations quantitatives avec l'autre parent ; le deuxième groupe

(composé principalement de scientifiques) maintient que la priorité devrait être accordée à la place à la continuité et à la stabilité apparentées de l'affection aux dépens de la stabilité de la maison.

Cet article, tandis que conscient de l'influence des facteurs sociologiques, vise à clarifier la situation actuelle, selon la littérature scientifique internationale, sur la question controversée de déterminer la structure familiale qui sert le mieux les intérêts de l'enfant.

ORIGINES DE LA DISCUSSION

La recherche a accentué quelques questions bien identifiées qui surgissent dans les enfants des couples séparés bien que ces questions ne deviennent pas nécessairement ou automatiquement médicalement appropriées.

Depuis le début des années 1970 une discussion intense a consisté, particulièrement aux États-Unis, au sujet des avantages ou de la nocivité de la garde commune (physique et/ou juridique).

Il est important de noter que cette discussion a commencé aux États-Unis (où le divorce a existé depuis 1906), la France (depuis 1789) et la Suède (depuis 1913).

Le divorce en l'Italie a été introduit plus récemment (la loi a été rejetés par le sénat aussi tard qu'en octobre 1970) et ceci peut expliquer dans la partie A un retard culturel en abordant la question.

Les positions pour et contre le partage égal du rôle parental peuvent être comparées en analysant les « avantages des relations actuelles avec les parents contre les dommages dus à une plus grande exposition au conflit parental et l'instabilité dans la maison. »

La bataille au sein de la communauté scientifique a été intense, avec un courant fortement contraire à la garde alternée (Goldstein, Freud et Solnit, 1973 et Kuehl 1989) et d'autres fortement en faveur (romaine et Haddad 1978 et cintreuse 1994). (9,10,11,12).

Après plus de 40 ans, nous pouvons maintenant substituer la discussion théorique et idéologique à une approche plus concrète et plus pratique basée sur des résultats de recherches (particulièrement méta-analyse).

Ceci tient compte de l'évaluation de l'expérience des pays qui ont, à la différence de l'Italie, une histoire établie de garde alternative commune.

Même récente, l'histoire permet toujours des inférences statistiques suffisamment robustes pour en tirer des conclusions valides.

Ces conclusions ont été sans équivoque favorables et ont eu, quoique très lentement, comme conséquence les changements mis en application devant beaucoup de juridictions.

ÉTUDE DE BAUSERMAN

Cette étude importante éditée en 2002 par un psychiatre dans le département d'Etat des Etats-Unis a présenté l'approche méta-analytique.

Bauserman argue du fait que la vraie recherche devrait non seulement examiner les différences entre les résultats des deux types de garde mais elle devrait également examiner comment les facteurs identifiés cliniquement ont été rapprochés de chaque résultat. (13)

Bauserman explique que ceci ne peut pas conduire à l'établissement d'une cause absolue simple mais établit une corrélation statistiquement validée entre le meilleur type examiné par variable de garde.

Cette approche méta-analytique permet l'intégration des résultats de recherches de la littérature disponible d'une manière plus systématique.

Des résultats statistiques quantitatifs peuvent être convertis en métrique et les effets quantitatifs peuvent être systématiquement analysés de ce fait.

Bauserman, un psychiatre américain, milite en faveur de cette approche qui évite une certaine polarisation systématique comme dans la sélection d'échantillon par exemple.

Bauserman choisit deux objectifs à examiner : d'abord, l'analyse des rapports méta-analytiques qui comparent des résultats des enfants dans la garde partagée aux enfants dans la garde mono-parentale ;

Et, deuxièmement, comment les variables secondaires peuvent influencer les différents résultats.

Par exemple : pendant que les ordres judiciaires tendent internationalement à assigner la garde à la mère, quand la garde est accordée à un parent dans un système avec une plus grande tendance à équilibrer les rôles parentaux, cela signifierait par hypothèse que plus d'enfants masculins tireraient bénéfice des relations plus étroites avec le parent masculin et alors ils pourraient, dans la théorie, en tirer de plus grands avantages que les filles.

Bauserman analyse 33 études (dont 22 non publiés) précédemment choisies afin d'être normalisées :

Dans quatre d'entre elles, les chercheurs comparent la garde alternée avec la garde mono-parentale ;

Dans 21 les chercheurs comparent la garde mono-parentale à la garde qui accorde le temps de cohabitation avec le deuxième parent de entre 25 et 50% ;

Six études comparent la garde mono-parentale à la garde commune basée sur une définition libérale des couples parentaux ;

Et, en conclusion, deux études distinctes qui comparent le même groupe des enfants dans un groupe mono-parental de garde à dans la garde « alternative » (où un enfant passe cinquante pour cent du temps avec chaque parent) et un groupe dans la garde commune (enfants 25% vivant 49% de temps avec le deuxième parent).

L'étude a regardé un certain nombre de mesures de santé : bien-être psychique général, comportement, émotions, amour-propre, relations avec des familles et évaluation d'école.

Elle a inclus l'analyse d'un questionnaire de santé mentale concernant la période jusqu'à la période du divorce et à une liste de contrôle du niveau du conflit, qui a mesuré 140 effets quantitatifs.

L'analyse a couvert 1.846 enfants dans la garde unique et 814 dans la garde commune et s'est étendue au-dessus des périodes entre 1982 et 1999.

Plusieurs facteurs externes ont vraisemblablement pu influencer les résultats qui ont été analysés.

On l'a constaté que ceux-ci n'ont pas été affectés par le sexe de l'auteur de l'étude ou par l'âge des enfants à l'heure du divorce.

De même ni la prédominance du parent féminin dans le groupe « de garde unique » ni le type de mesure ne se sont révélés avoir un effet significatif.

(Le logiciel consacré de DSTA a été employé pour éliminer des résultats extrêmes pour assurer l'homogénéité statistique).

En résumé, les résultats étaient :

1 - Les enfants en garde alternée physique et juridique ont de meilleurs résultats que ceux dans « la garde unique » indépendamment de leur âge ;

2 - la présence et la participation des pères non-cohabitant a été franchement associée au comportement, aux émotions et aux résultats d'éducation ;

3 - les résultats n'ont pas varié selon qui a compilé les formes (mères, pères, professeurs, psychologues ou médecins).

Bauserman a constaté que, généralement, les enfants dans la garde commune étaient des enfants des couples de faible conflit.

L'auteur n'a pas appréhendé un problème possible d'autosélection des cas mais a observé que le moindre conflit concernant les enfants en garde commune n'était pas un facteur prédictif des meilleurs résultats.

Cependant, d'autres recherches plus spécifiques sur le conflit (Gunnore et 2001) ont montré que cette variable a été éliminée par un contrôle statistique. (14)

Bauserman en a conclu que pour éliminer ce doute, les études devraient comparer des enfants en la garde alternée ordonnées par les juridictions avec des enfants en bas âge dans une garde alternée décidée indépendamment par les parents séparés.

La comparaison entre la garde paternelle mono-parentale et la garde partagée a montré un léger avantage non statistiquement significatif en faveur du premier.

(Résultats de beaucoup d'études précédentes qui ont tendu à trouver en faveur du parenting maternel peuvent être dues à une question de petite dimension de l'échantillon où les données sont dérivées des affaires judiciaires, car le nombre de cas de garde paternelle est faible dans presque toutes les juridictions du monde occidental au profit de la garde maternelle, rarement la garde alternative, presque jamais la garde paternelle.)

Les résultats de l'étude de Bauserman (disponible entièrement... avec plusieurs des autres études citées ici, chez www.figlipersempre.com) sont :

1 - Une corrélation définitive, mais pas de relation causale, existe entre la garde commune et le statut mental amélioré ;

2 - la crainte que la garde alternée expose les enfants, du fait du double domicile, à de sérieux conflits est rejetée.

La garde conjointe est souhaitable :

3 - la garde conjointe n'est pas appropriée dans le cas où les parents sont abusifs, négligeants ou mentalement malades.

4 - une partie de la recherche examinée a prouvé que la garde conjointe réduit le conflit ;

5 - la diffusion de ces résultats aux décideurs est souhaitable. (La note de l'auteur : Les pédiatres, communiquant avec des parents de leurs patients qui sont en cours de séparation devraient les informer que la garde alternée est positive car elle offre la continuité apparentée et éducative) ;

6 - la conclusion générale est que la garde conjointe peut certainement être salutaire pendant qu'elle évite certains des inconvénients identifiés et bien définis spécifiques à la garde unique.

QUELQUES EXPÉRIENCES À L'ÉTRANGER

La garde alternée est bien plus établie dans de nombreux pays qu'ici en Italie.

Ceci ne signifie pas que la garde conjointe est la solution dans la majorité de cas.

La théorie de responsabilité parentale partagée n'est pas suivie par la pratique.

Bauserman considère la garde ne être véritablement partagée quand l'enfant passe moins de 25% du temps avec le parent moins favorisé.

Ceci posé éliminerait presque tous les cas italiens qui sont actuellement considérés comme partagés/joint.

En Italie le temps moyen passé avec le deuxième parent est théoriquement 17%. En réalité il est réellement inférieur. (Voir « le fils des parents divorcés, » Ripps, 3-4 2009). (15)

La garde partagée a été posée par une loi italienne en 2006, en Suède, en Grèce et en l'Espagne depuis 1981, en Grande-Bretagne depuis 1991, la France depuis 1993, et l'Allemagne depuis 1998.

En Californie et au Canada, le juge doit donner les raisons dans tous les cas où il n'accorde pas la garde partagée avec du temps égal.

La Belgique est sur le point de promulguer une loi qui vise à établir la garde partagée comme la règle.

La Suède est le pays européen avec le pourcentage le plus élevé de garde partagée (30%, comparé à 16,9% en France et moins d'à 1% en Italie).

Généralement, cependant, même ceux qui ne connaissent pas la garde partagée peuvent partager le temps aux conditions essentiellement égales en ajustant des vacances et des nuits de milieu de la semaine avec le moins parent favorisé.

Cette approche réduit le conflit dans une grande mesure.

La garde n'est plus un outil de chantage émotif ou économique contre l'ancien partenaire.

On a presque entièrement éliminé certains contentieux en Suède avec l'adoption de cette approche.

Comme l'enfant est entretenu directement plutôt que par des paiements mensuels de l'ex partenaire.

Actuellement, 95,7% de couples sont d'accords sur des termes à la première audition et un nouveau groupe conviennent à la deuxième audition.

Peu de cas vont au procès, ce qui a également l'effet de réduire la charge de travail du système judiciaire.

En conséquence ces cas ne perdurent devant le tribunal qu'environ seulement pendant six mois.

L'introduction de la loi en Belgique dans 2006 a mené à des résultats très positifs.

L'introduction de la loi sur le parenting partagé en Australie dans 2006 a produit un résultat significatif.

Considérant que le nombre de cas généraux avait augmenté de 76.807 à 79.442, pendant les deux années précédentes, les saisines de la Cour de la famille (correspondant aux cas juridiques italiens) sont tombées de 27.313 à 18.633.

En France, la loi actuelle connaît la garde alternée mais le moindre conflit, même si'il émane juste d'un des parties, donne à la justice la possibilité de mettre cette règle de côté.

Ceci crée beaucoup de mécontentement.

La pratique de la garde alternée n'a jamais été tabou en France.

Mais elle n'est pas répandue, donc quelques études ont été effectuées.

Les résultats ont en grande partie soutenu la garde commune comme solution.

Celles-ci incluent l'étude de Ripps, « le fils des parents divorcés ». Solint (1980), qui a constaté que le mode de garde commune renforce la confiance des parents ; 20% de parents ont voulu une alternance plus fréquente (ie.g. au lieu d'une semaine par parent, ils ont voulu 3 jours par parents) et des périodes voulues par 30% plus longtemps que la semaine de sept jours).

Une étude par Jacquin-Fabre a donné de bons résultats pour les parents et les enfants.

Raschetti en 2005 a passé en revue une série d'études francophones et du monde d'expression anglaise et a conclu :

1 - La garde alternative n'affecte pas négativement des enfants puisqu'ils sont par nature dotés d'une grande adaptabilité ;

2 - c'est le cas même lorsque les relations entre les parents sont mauvaises (bien que ni l'un ni l'autre il ne contribue aux relations améliorées) ;

3 - quand la logistique le permet et où il y a de la volonté, la garde alternée ne crée pas de problèmes même pour les nourrissons très petits (où des dispositions appropriées sont prises pour adapter au programme allaitant) ;

4 - en général il était possible d'impliquer du suivi que les enfants mono-parentaux ont un développement cognitif inférieur et sont moins sociables que des enfants de garde commune. (16, 17, 18).

Une étude importante portant sur 3.000 enfants français de l'école secondaire menée par Poussin-Martin (et cités par l'université nationale de l'ordre des psychologues italiens et dans les auditions menées par le Comité Judiciaire du Sénat) a constaté que les enfants vivant alternativement avec les deux parents ont des niveaux plus élevés d'amour-propre et se tiennent pour plus sûrs en comparaison avec ceux qui vivent avec un parent célibataire. (19)

Dans l'audition importante du 8 novembre, l'université nationale des psychologues a posé que: « ... le modèle qui inclut seulement un parent (prevalant) comme point de référence permanent pour des enfants, qui prévoit tous leurs besoins et qui prend chaque décision et toute la responsabilité de leur soin, alors que l'autre parent est simplement forcé de donner de l'argent et a seulement un contact sporadique avec ses enfants n'est pas approprié aux besoins des enfants. Généralement les changements de la Loi DDL 2454 ne font rien mais favorisent la possibilité que le principe du double parenting (stimulant le noyau) ne demeure pas un simple principe mais aux faits de la vie quotidienne et soit strictement appliqué comme principe, afin de maintenir comme processus évolutif de l'enfant que le noyau foresting peut inclure deux parents (avec leurs différents points de vue et habitudes) qui garantiraient une plus grande impartialité dans les processus éducatifs et développementaux de l'enfant.

Le facteur à évaluer est si, en termes de santé de l'enfant, il est meilleur sacrifier un peu de temps afin de passer d'un domicile à l'autre des deux parents plutôt que perdre l'occasion d'avoir les deux parents comme points de référence «

SATISFACTION DE LA VIE CHEZ LES ENFANTS

Une étude notable vient d'être éditée sur les enfants et la société.

Elle a été conduite par des chercheurs des universités de Bethesda, du Groenland, de Stockholm, de Yvaskula (Finlande), de Copenhague, d'Akureyri (Islande) et de Gothenburg.

Elle a analysé 184.496 enfants (divisés en trois tranches d'âge : onze, treize et quinze ans) dans 36 sociétés occidentales (Italie incluse) sans moins de 1.536 étudiants dans chaque pays par la catégorie d'âge. (20)

Le but de cette étude était d'examiner seulement les différences dans la satisfaction de la vie et la

perception du bien-être de famille parmi des enfants dans différentes structures familiales au-dessus très d'une large variété de situations culturelles.

Un grand échantillon tiré de 36 pays a permis pour comparer des situations plus courantes de la vie comprenant ;

Des familles qui n'ont pas été séparées, familles avec des mères célibataires, et familles avec des mères et des beaux-pères avec des situations moins courantes telles que des familles avec les pères simples, des familles avec des pères et des belles-mères et doubles familles en garde commune.

L'analyse a été basée sur les données des études de 2005/2006 HBSC (comportement de santé dans les enfants École-âgés), une étude de collaboration d'inter-nation par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Le questionnaire de norme internationale s'est composé d'un certain nombre de questions centrales utilisées dans tous les pays participants et de questions focales supplémentaires qui ont permis chacune au pays participant de souligner des secteurs particuliers d'intérêt national.

Les mesures dans cette étude ont été employées dans 36 pays industrialisés occidentaux (Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, République Tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni, et Etats-Unis).

L'approbation morale, selon le droit national, a été obtenue pour chaque enquête nationale.

Les variables dépendentes de la satisfaction de la vie ont été mesurées utilisant 1965 mesures classiques de Cantril's (Chaque répondant a été invité à indiquer où elles ont jugé qu'elles étaient actuellement sur une échelle visuellement représentée sur laquelle 0 a représenté la plus mauvaise vie possible et 10 la meilleure vie.).

Pour éviter l'effet potentiel de confusion de la richesse économique sur la satisfaction individuelle de la vie par la mesure du statut économique perçu était incluse.

Le participant s'est vu demandé d'évaluer sa famille de 1 (pas du tout bon) à 5 (très bon).

Cette mesure subjective a été préférée à d'autres mesures objectives de bien-être telles que l'échelle de HBSC pour le bien-être de famille - la satisfaction de la vie pouvant être influencée par des perceptions de bien-être plutôt que la quantité de biens possédés par la famille comparée à d'autres familles.

Brièvement récapitulés les résultats sont les suivants :

1 - Les enfants vivant avec les deux parents biologiques ont rapporté des niveaux plus élevés de satisfaction de la vie que des enfants vivant avec un parent célibataire ou avec un parent biologique et un parent acquis.

2 - Les enfants qui vivent dans le cadre (c.-à-d. division égale de temps) des dispositions véritables de garde commune ont rapporté un de plus haut niveau de la satisfaction de la vie que n'importe quelle autre disposition pour les familles séparées.

3 - Quand le paramètre spécifique du bien-être perçu de famille est commandé les FO, la différence entre les familles de garde commune et les mères célibataires, ou entre les familles de garde commune et les familles de mère et de beau-père deviennent statistiquement insignifiantes.

4 - Des difficultés de communications avec des parents sont fortement associées à la satisfaction inférieure de la vie, mais n'affectent pas les relations entre la structure familiale et la satisfaction de la vie.

5 - Les enfants dans les pays nordiques caractérisés par un système d'État providence fort ont rapporté des niveaux sensiblement plus élevés de satisfaction de la vie sur chaque métrique

comparé à d'autres pays, sauf dans la catégorie des enfants vivant au domicile des pères, parent célibataire.

En particulier, les chercheurs ont observé que le plus de bas niveau de la satisfaction de la vie s'est produit dans les situations du père simple ou du père et de la belle-mère.

Il a semblé donc que la vie avec la mère a eu un plus grand impact sur la satisfaction de la vie comparée à la vie avec le père.

Cependant, étant donné la tendance forte des juridictions à la concession de la garde des enfants à la mère, il est également possible que les quelques enfants à la garde de leur père soient plus exposés, en moyenne, pour avoir des problèmes sociaux et psychologiques.

À un niveau plus pragmatique, d'ailleurs, les ensembles de données très grands ne permettent pas de faire des inférences solides au sujet de sous-groupes très petits de la population ce qui a sévèrement limité la possibilité de valider statistiquement la recherche sur des enfants vivant avec les pères simples ou les pères et les belles-mères.

Des enfants vivant approximativement moitié du temps avec leur mère et moitié du temps avec leur père sont également satisfaits pendant que ceux qui vivent avec la mère ou avec la mère et le beau-père.

La garde commune ne s'est jamais avérée être un inconvénient.

6 - Les différences économiques entre les pays affectent la corrélation entre des structures familiales, du bien-être perçu de famille et de la satisfaction de la vie.

CONCLUSIONS

La dernière étude qui pourrait être interprétée en tant que conclusion contre la garde partagée remonte à 1999.

C'était une petite étude de cas et la variable évaluée était attachée aux chiffres parentaux.

Les résultats étaient au-dessous du niveau d'importance statistique. (21)

Que la garde partagée véritable soit préférable à la condition parentale simple a été confirmé dans un autre secteur par une étude de 15.428 adolescents suédois.

Elle s'est concentrée exclusivement sur des risques comportementaux : drogues, alcool, tabagisme, exposition à la violence intimidante et physique, et détresse mentale (22).

En particulier de bons résultats ont été trouvés sur des mesures de détresse mentale.

La question rituelle «qu'est-ce que les enfants de familles séparées pensent ? » a reçu quelques réponses très intéressantes dans la recherche par Fabricius et Hall en 2000. (23)

Ces professeurs de psychologie Américains ont obtenu des réponses de plus de 800 jeunes (étudiants de leurs universités), qui ont grandi avec les parents divorcés.

Des participants ont été invités à indiquer leurs perceptions sur la question centrale de combien d'heures les enfants devraient passer avec chaque parent en cas de divorce.

Les garçons ont clairement indiqué qu'ils ont toujours voulu passer plus de temps avec leurs pères tout en grandissant et la meilleure disposition perçue était la garde également partagée.

Cette réponse a été donnée par 93% d'enfants qui avaient connu la garde partagée et 70% de ceux qui n'ont pas eu l'occasion de l'essayer.

Il est clair que la garde commune ne peut pas et ne devrait pas être imposée comme disposition de garde pour tous les enfants.

Cependant ce mode de garde représente le mode de garde de référence (“l'étalon or”) pour les enfants et ne devrait pas être exclu a priori autant qu'il l'est aujourd'hui en Italie.

Il devrait être le premier choix à être considéré et le fait de l'écarter devrait être motivé.

Les comportements négatifs tels que l'appropriation des enfants par l'un des parents devraient être découragés.

Les mots du Professeur Turchi, (professeur de la psychologie appliquée à l'université de Padoue) indiquent qu'un certain effort est encore nécessaire pour surmonter les préjugés.

Il a conclu son discours au sénat comme suit :

- La critique principale contre le double modèle de parent, tel que celui proposé dans cette solution, est la division inévitable d'intérêts des enfants entre deux références parentales équivalentes et les conséquences pour l'enfant flottant entre deux maisons différentes.**
- La terminologie employée pour exprimer ce désaccord emploie des termes fortement négatifs, tels que le « au sujet de », signalant l'enfant comme un « colis », le coupant en quartiers « comme une orange », le « nomade » et le « enfant de valise ».**

C'est une critique qui peut sembler attrayante et pourrait sembler d'une certaine façon convaincante mais qui est seulement mal renseignée.

Une telle critique ne tient pas compte des études scientifiques et n'est pas informée des progrès scientifiques.

De la même manière on peut critiquer les antibiotiques pour éviter les effets secondaires gastro-intestinaux inévitables.

Les analyses des études longitudinales démontrent qu'aucun effet négatif ne résulte de la garde partagée divisée entre deux maisons ou d'autres modèles éducatifs non-cohérents différents.

Il est donc remarquable malgré ces résultats d'indiquer le contraire.

En revanche là où les tâches principales de l'éducation sont assignées à un seul parent, de nombreuses études démontrent les crêtes du malaise pour l'enfant.

Il convient donc de noter que les résultats positifs s'appliquent au groupe entier de la famille.

Les mères dans la disposition de garde commune en bénéficient également.

Les questionnements psychologiques des plus jeunes mères, provoqués par des sentiments de culpabilité envers leurs enfants résultant de la séparation en sont réduits.

Le concept de la double maison, loin d'être nuisible devrait être vu comme outil principal pour protéger le développement équilibré de l'enfant.

Il faut conclure que dans le budget global de la santé de l'enfant , ce n'est certainement pas pour lui un sacrifice pour perdre un petit peu de temps pour participer à deux ménages si cela lui donne la capacité d'avoir une référence aux deux parents.

Ce qui signifie de conclure en faveur de l'abolition de la pratique de décider de «l'attribution exclusive d'une résidence”.

BIBLIOGRAPHY

- 1) In the name of the Sons, www.nelnomedeifigli.it, Booksprint editions.
- 2) Battaglia M., Pesenti Gritti P., Medland S et al., "A genetically informed study on the association between childhood separation anxiety, sensitivity to CO2, panic disorder and the effect of childhood parental loss." Archives of general psychiatry , 01.06.2009.
- 3) Anna Sarkadi et al. "Fathers' involvement and children's developmental outcomes: a systematic review of longitudinal studies - Acta Paediatrica 2008, 97/2"
- 4) Opacka-Juffry et al.: "Experience of stress in childhood correlates negatively with plasma Oxytocine concentration in adult men." Stress jan-2012, 15 (1), 1-10; Epub 2011 jun 19
- 5) Janice K. Kiecolt-Glaser et al: "Childhood adversity heightens the impact of later life care giving stress on telomere length and inflammation" Psychosomatic medicine 73: 16-22, 2011
- 6) Carol W. Metzler, et al. "The Social Context for Risky Sexual Behavior Among Adolescents," Journal of Behavioral Medicine 17 (1994)
- 7) Terry E. Duncan, Susan C. Duncan and Hyman Hops, "The Effects of Family cohesiveness and Peer Encouragement on the Development of Adolescent Alcohol Use: A Cohort-Sequential Approach to the Analysis of Longitudinal Data," Journal of Studies on Alcohol 55 (1994).
- 8) U.S. Department of Health and Human Services, National Center for Health Statistics, Survey on Child Health, Washington, DC, 1993.
- 9) Goldstein et al: "Beyond the best interests of the child". New York, Free Press, 1973.
- 10) Kuehl (1989): "Against joint custody: a bull moose dissert to the general theory."
- 11) Roman et al.: "The case for joint custody", Psychology today, p.96, 1978, September.
- 12) Bender W.N. et al.: "Joint custody: the option of choice", Journal of divorce & remarriage, 21 (3-4), 115-131. 1994.
- 13) R. Bauserman, "Child adjustment in joint-custody versus sole-custody arrangements: a meta analytic review", Journal of Family Psychology 2002, vol. 16, No. 1-91-102
- 14) Gunnoe M.L., Braver S.L. 2001: "The effect of joint legal custody on mothers, fathers and children, controlling for factors predispose to sun That maternal versus joint legal award." Law and Human Behavior, 25, 25-43.
- 15) Vezzetti V.: "The son of divorced parents" magazine SIPPS, 3-4 2009.
- 16) Solint. L'enfant Vulnérable, retrospective. PUF Paris, 1980.
- 17) Jacquin-Fabre. Les parents, the divorce and the Child, EST Paris, of Guillaume and Fugue.
- 18) Senate, scanned documents in hearings ANFI for the discussion of the bill 957. Available online www.senato.it
- 19) G. Poussin, Martin E.: "Conséquences de la séparation parental chez l'enfant", publisher Eres, 1999.
- 20) Life Satisfaction Among Children in Different Family Structures: A Comparative Study of 36 Western Societies Children & Society, Vol 26, (2012) p. 51-62
- 21) J. Solomon and C. George (Development of attachment in separated and divorced families, in Psychology Selection, Attachment and Human Development, Vol. 1, No. 1. Pp. 2-33, 1999).
- 22) Beata Jablonska B.Sc Risk Behaviours, victimisation and mental distress among adolescents in different family structures
Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology
August 2007, Volume 42, Issue 8, pp. 656-663
- 23) William V. Fabricius and Jeffrey Hall: "Young adults's perspectives on divorce", University of Arizona, USA, Family And Conciliation Courts Review, 38 (4): 446-461, 2000